



Envoyé en préfecture le 29/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le 29/09/2021
ID : 063-200071199-20210927-CCPL_2021_147-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : **20 septembre 2021**
Date d'affichage : **20 septembre 2021**

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du Trieur à Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Absents :

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Claude DENIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

**Délibération n°2021-147 : ADOPTION DES TARIFS DE RESTAURATION
POUR L'ALSH D'AIGUEPERSE**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

L'ALSH d'Aigueperse est lié à la mairie d'Aigueperse par contrat pour la livraison de ses repas. Le 1^{er} juillet 2021, la mairie a changé de prestataire et, ainsi, nous en a fait changer également.

Il est donc nécessaire d'adopter les nouveaux tarifs de vente des repas pour l'ALSH selon le bordereau de prix fixé par la mairie et le prestataire :

- Enfant (maternelle) : 4,98 € TTC (contre 5 € avant le 30 juin)
- Enfant (élémentaire) : 5,09 € TTC (contre 5 € avant le 30 juin pour les moins de 6 ans et 5,21 € pour les plus de 6 ans)
- Adulte : 5,19 € TTC (contre 5,21 € avant le 30 juin)

Envoyé en préfecture le 29/09/2021

Reçu en préfecture le 29/09/2021

Affiché le 29/09/2021

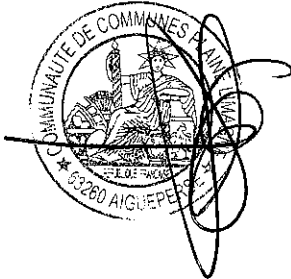
ID : 063-200071199-20210927-CCPL_2021_147-DE

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour l'ALSH d'Aigueperse ;
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 29/09/2021
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

